

Examen du statut des résidences principale et secondaire du sénateur Brazeau*

Le Sénat du Canada



Mai 2013

*Désistement : Traduction du document original intitulé *Examination of Senator Brazeau's Primary and Secondary Residence Status*. En cas de désaccord sur l'interprétation, le document original fait foi.

Table des matières

1.	Contexte	1
1.1.	Contexte	1
1.2.	Mandat	1
2.	Résumé des constatations	2
2.1.	Règlements et lignes directrices régissant la résidence et les allocations des sénateurs	2
2.2.	Évaluation de l'emplacement de la résidence principale du sénateur Brazeau	2
3.	Étendue et limitations de l'examen	4
3.1.	Étendue de l'examen	4
3.2.	Limites de l'étendue	5
3.3.	Limitations	5
3.3.1.	Les procédures ne constituent pas un audit d'états financiers	5
4.	Règlements et lignes directrices régissant la résidence et les indemnités de subsistance des sénateurs	6
4.1.	Lois constitutionnelles du Canada, de 1867 à 1982	6
4.2.	Période visée et documents établissant la résidence et les allocations	6
4.2.1.	<i>Règlement administratif du Sénat</i> et autres lignes directrices en matière d'indemnités	6
4.2.2.	Éligibilité des frais de subsistance	8
4.2.3.	Dépenses remboursables (kilométrage, hébergement, indemnité quotidienne)	10
4.3.	Observations et conclusions sur les documents régissant la résidence et les allocations	12
5.	Évaluation du lieu de la résidence principale du sénateur Brazeau	13
5.1.	Déclarations et réclamations du sénateur Brazeau	13
5.2.	Détermination de la résidence principale	14
5.2.1.	« Indicateurs » de résidence principale du sénateur Brazeau	14
5.2.2.	Déplacements du sénateur Brazeau	15
6.	Évaluation des réclamations du sénateur Brazeau concernant ses déplacements	21
6.1.	Nature des demandes de remboursement portant sur des déplacements entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau	21
6.2.	Fréquence des déplacements	21
6.3.	Demandes que le Comité permanent doit interpréter et dont il doit déterminer le bien-fondé	22

Annexe 1 – Récapitulatif - Emplacements du sénateur Brazeau

Le 7 mai 2013

Sénatrice Elizabeth Marshall
Présidente, Sous-comité sur les indemnités de subsistance
Le Sénat du Canada
Édifices du Parlement
Ottawa ON K1A 0A4

Objet : Détermination des résidences principale et secondaire du sénateur Brazeau

Cher sénatrice Marshall,

Veillez trouver ci-joint notre rapport exposant les résultats de notre examen. Nos constatations sont fondées sur les procédures réalisées telles que décrites à la section 1.2 du présent rapport et sont soumises à l'étendue, les limites de l'étendue et aux limitations énoncées à la section 3 du présent rapport.

Si vous avez des questions ou préoccupations, n'hésitez pas à me contacter au 613-751-5378.

Veillez agréer l'assurance de nos sentiments les plus distingués,



Gary Timm, CA·EJC, CFE
Associé, Conseils financiers
Deloitte LLP

Alan Stewart, CA·EJC
Associé, Conseils financiers
Deloitte LLP

c. c. Sénateur Gérald Comeau
Sénateur Larry W. Campbell

1. Contexte

1.1. Contexte

Le Sénat du Canada reconnaît que les déplacements font partie intégrante des fonctions parlementaires des sénateurs. Ces fonctions parlementaires sont généralement exercées à Ottawa, et les sénateurs doivent se déplacer entre leur résidence principale et Ottawa afin d'assister aux séances du Sénat et aux réunions de divers comités. Les sénateurs assument également ces fonctions parlementaires dans leur région et, de temps à autre, ils peuvent être appelés à se rendre ailleurs au Canada et dans le monde, au service du Sénat. Les sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres d'Ottawa sont en situation de déplacement lors de l'exercice de leurs fonctions parlementaires dans la région de la capitale nationale (« RCN ») et ont droit au remboursement de leurs frais de subsistance. Les sénateurs peuvent demander à se faire rembourser leurs frais de bureau et de déplacement conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada* ainsi qu'aux règles et politiques internes du Sénat.

Pour donner suite aux reportages selon lesquels le sénateur Patrick Brazeau (« sénateur Brazeau ») avait réclamé une allocation de subsistance dans la RCN, le Sénat a constitué, le 22 novembre 2012, un sous-comité bipartisan, composé de trois membres et présidé par le sénateur Marshall, qu'il a chargé d'enquêter sur toutes les questions portant sur les indemnités de subsistance dans la RCN réclamées par le sénateur Brazeau et d'en faire rapport.

1.2. Mandat

Deloitte LLP (« Deloitte ») a été retenu par le Sénat du Canada (« Sénat ») pour examiner les demandes de remboursement des frais de subsistance du sénateur Brazeau, incluant une évaluation du statut des résidences principale et secondaire.

Le sous-comité sénatorial a demandé plus précisément à Deloitte d'analyser, en toute impartialité, les demandes de remboursement concernant des frais de déplacement et les demandes d'indemnités de subsistance présentées par le sénateur Brazeau et d'en évaluer le bien-fondé, et de faire savoir si le sénateur devait rembourser des sommes au receveur général en cas de réclamations injustifiées. Deloitte a été chargé en particulier :

- de revoir les demandes de remboursement liées à des déplacements et leurs justificatifs,
- pour les demandes liées à des déplacements en provenance et à destination de la résidence principale, d'évaluer et d'établir si les déplacements se sont effectivement produits ou ont pu se produire,
- d'établir où se trouve la résidence principale du sénateur Brazeau,
- de classer les demandes de remboursement en :
 - demandes justifiées compte tenu des pratiques du Sénat,
 - demandes pour lesquelles le sénateur devra rembourser le receveur général,
 - demandes que le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (« le Comité permanent ») devra interpréter et sur lesquelles il devra se prononcer.

La période visée par notre mandat va du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012. Les demandes de remboursement que le sénateur Brazeau a présentées avant et après cette période n'ont pas été examinées.

2. Résumé des constatations

2.1. Règlements et lignes directrices régissant la résidence et les allocations des sénateurs

1. Les sénateurs dont la « résidence principale » se trouve à plus de 100 kilomètres de la RCN qui se rendent dans la région pour exercer leurs fonctions parlementaires ont le droit de se faire rembourser leurs frais de déplacement et de subsistance.
2. La terminologie utilisée pour les différentes résidences mentionnées ou discutées dans les règlements et les lignes directrices pertinents manque de clarté. Les termes suivants sont utilisés sans être clairement définis : résidence principale, résidence secondaire, résidence dans la RCN, résidence dans la province. En outre, l'expression « résidence déclarée » n'est pas définie.
3. Les règlements et lignes directrices applicables pendant la période visée ne comportent aucun critère d'établissement d'une résidence principale. Nous n'avons donc pu évaluer si la résidence principale déclarée par le sénateur Brazeau répond aux exigences des règlements et lignes directrices existants.

2.2. Évaluation de l'emplacement de la résidence principale du sénateur Brazeau

1. Selon les documents fournis, il semblerait que le sénateur Brazeau ait passé environ 81 % de son temps à Ottawa (pour des travaux liés au Sénat ou autres) pendant la période visée. Le sénateur Brazeau a déclaré que, lorsqu'il se trouve à Ottawa, il se consacre à des travaux liés au Sénat, qu'ils soient attestés ou non, cinq jours par semaine. Le sénateur Brazeau a passé 57 nuits à sa résidence principale et effectué 13 allers-retours confirmés dans la journée au cours des 549 jours qui constituent la période étudiée, comme le montre en détail le tableau ci-après que nous avons préparé.

Tableau 1 : Emplacement du sénateur Brazeau

Emplacement du sénateur Brazeau en fin de journée	Nombre de jours	Pourcentage
Ottawa – Travaux liés au Sénat	77 ¹	14 %
Ailleurs – Travaux liés au Sénat	9	2 %
Total – Travaux liés au Sénat	86	16 %
Ottawa – Activités non attestées	317	58 %
Ottawa – Veille ou lendemain de travaux liés au Sénat	50	9 %
Résidence principale déclarée (plus 13 allers-retours dans la journée identifiés)	57	10 %
Ailleurs – Activités non attestées	12	2 %
Lieu inconnu	27	5 %
Total	549	100 %

2. Nous avons déterminé que les 28 déplacements entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau pendant la période visée pour lesquels le sénateur Brazeau a demandé un remboursement ont eu lieu ou ont pu avoir lieu.
3. Nous avons établi un cas, où le sénateur Brazeau a présenté des demandes de remboursement de frais de déplacement pour la somme de 144,97 \$, qui devrait faire l'objet d'une interprétation par le sous-comité et dont ce dernier devrait déterminer le bien-fondé. Il s'agit de demandes consécutives de remboursement de frais de déplacements consécutifs entre la résidence principale déclarée du sénateur Brazeau et Ottawa, mais pour lesquelles nous ne disposons d'aucun document attestant de travaux liés au Sénat pendant la période où le sénateur Brazeau était à Ottawa. Nous nous interrogeons sur l'admissibilité de ces dépenses en l'absence de tels documents.

¹ Ne comprend pas les douze jours mentionnés dans un courriel reçu le 25 avril 2013 concernant les dates auxquelles le sénateur Brazeau aurait eu accès à la salle d'exercice du Sénat, comme indiqué au point 5.2.2.1 du présent document sous « Renseignements provenant de la salle d'exercice du Sénat ».

3. Étendue et limitations de l'examen

3.1. Étendue de l'examen

Pour mener à bien notre examen, nous avons :

- 1) examiné les documents réunis par le Groupe de planification stratégique et de vérification interne du Sénat, à savoir :
 - a) les déclarations de qualification,
 - b) les déclarations de résidences principale et secondaire,
 - c) le bail d'habitation pour la résidence secondaire déclarée (dans la RCN),
 - d) les demandes de remboursement de frais de subsistance,
 - e) un calendrier des déplacements – données financières,
 - f) un rapport sur les dépenses de voyage (système des 64 points de déplacement),
 - g) les demandes de remboursement des frais de déplacement,
 - h) les déclarations annuelles de voyageurs désignés et enfants à charge,
 - i) les factures détaillées de frais de téléphone cellulaire,
 - j) les rapports de présence et justificatifs des congés de maladie,
 - k) les relevés de cartes de crédit institutionnelles AMEX.
- 2) examiné les documents fournis par le sénateur Brazeau, notamment :
 - a) pour le compte bancaire n° 1 – relevés pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 14 août 2012,
 - b) pour le compte bancaire n° 2 – relevés détaillés des opérations pour la période allant du 13 avril 2012 au 30 septembre 2012 et
 - c) déclaration d'impôt sur le revenu personnel pour 2011.
- 3) discuté avec les personnes suivantes ou les avons interrogées :
 - a) le sénateur Patrick Brazeau,
 - b) l'avocat personnel du sénateur Brazeau,
 - c) Jill Anne Joseph, directrice de la Vérification interne et de la planification stratégique au Sénat,
 - d) Nicole Proulx, directrice des Finances, et Bonnie Marga, contrôleur, Sénat.

3.2. Limites de l'étendue

Notre examen est fondé sur la documentation disponible réunie au cours de notre travail, et les entrevues ont été menées comme indiqué dans la section ci-dessus Étendue de l'examen. Si nous recevons des renseignements supplémentaires, il se pourrait que nous devions modifier nos constatations.

3.3. Limitations

Nous nous réservons le droit de revoir le présent rapport, sans y être tenus, si nous l'estimons nécessaire à la lumière de tout renseignement dont nous prendrions connaissance après coup.

3.3.1. Les procédures ne constituent pas un audit d'états financiers

Un audit vise généralement à fournir l'assurance raisonnable qu'un état financier est exempt d'inexactitudes importantes; tandis qu'un examen juricomptable utilise des techniques comptables et d'enquête pour analyser les problèmes et questions soulevés.

Deloitte n'a pas été engagé pour effectuer un audit, examen ou compilation de données financières dans le but d'exprimer une opinion sur des données rétrospectives selon les normes de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »). Par conséquent, Deloitte n'exprime aucune opinion ou assurance que ce soit. Les modalités d'examen juricomptable entreprises sont conformes avec les Normes d'exercice des missions de juricomptabilité (en vigueur depuis le 1er mars 2007) établies par l'Alliance pour l'excellence en juricomptabilité pour le compte de l'ICCA.

4. Règlements et lignes directrices régissant la résidence et les indemnités de subsistance des sénateurs

4.1. Lois constitutionnelles du Canada, de 1867 à 1982

Aux termes de la Constitution (art. 23), un sénateur doit posséder diverses qualifications, notamment :

[...]

3. Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tenements tenus en franc et commun socage, — ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tenements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés;

[...]

5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé;
6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

Dans cet article, le paragraphe (5) ne définit aucunement la résidence, mais le paragraphe (3) précise que le sénateur devra posséder des terres dans la province, de telle sorte que la résidence doit signifier plus que le simple fait d'être propriétaire ou locataire d'un logement dans la province. Deloitte n'a pas été chargé de revoir l'obligation de posséder des terres dans la province.

Étant donné que les sénateurs doivent être à Ottawa à différents moments de l'année pour exercer leurs fonctions au Sénat, jusqu'ici le Sénat a toujours prévu de rembourser les dépenses qu'ils engagent à Ottawa, dans certaines circonstances.

4.2. Période visée et documents établissant la résidence et les allocations

Notre examen a porté sur la période allant du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012. Les sénateurs ont droit au remboursement de certaines dépenses et à des allocations conformément au *Règlement administratif du Sénat*.

4.2.1. *Règlement administratif du Sénat* et autres lignes directrices en matière d'indemnités

On nous a fourni deux versions du *Règlement administratif du Sénat*, que nous avons analysées, la première en vigueur du 16 juin 2009 au 4 juin 2012, et la seconde en vigueur depuis le 5 juin 2012.

Les deux versions comprennent la préface suivante :

Le *Règlement administratif du Sénat* régit la pratique administrative du Sénat. Il complète le Règlement du Sénat, qui concerne la procédure du Sénat, et jouit d'une autorité égale. Codification détaillée des principes et des règles de base qui régissent l'administration interne du Sénat ainsi que la répartition et l'utilisation des ressources, le *Règlement administratif* contribue à la saine gestion publique.

Le *Règlement administratif* est régi par le droit législatif qui s'applique au Sénat, en particulier les Lois constitutionnelles de 1867 et 1982, la *Loi sur le Parlement du Canada*, la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires* et la *Loi sur les relations de travail au Parlement*.

Le *Règlement administratif du Sénat* est complété par les politiques, les lignes directrices, les avis, les directives, les formulaires et les pratiques adoptées ou mises en oeuvre par le Sénat, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le greffier du Sénat.

Le Comité de la régie interne est chargé de l'application du *Règlement administratif* et conseille les sénateurs et l'administration du Sénat quant à son interprétation.

Au cours de la période visée, le *Règlement administratif du Sénat* a subi un changement important qui a influé sur notre analyse. Ce changement, en date du 5 juin 2012, portait sur la politique régissant les déplacements des sénateurs, qui remplaçait l'ancien chapitre 4:03 intitulé Avantages et frais relatifs aux déplacements.

D'autres renseignements sur les avantages des sénateurs se trouvent dans les documents suivants :

- Lignes directrices régissant les déplacements des sénateurs (révisées le 26 novembre 2009),
- Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN (révisées le 17 juin 2010),
- Guide des ressources pour les sénateurs, partie IV (déplacements) (révisé le 30 novembre 2010).

Contexte

Chapitre 4 :03 – Dans les Avantages et frais relatifs aux déplacements du *Règlement administratif du Sénat* se trouvait le paragraphe suivant sur les dépenses remboursables :

10. Nul ne peut faire payer ou rembourser par le Sénat des dépenses engagées dans le cadre du présent chapitre, sauf si ces dépenses ont réellement été engagées et sont raisonnables et autorisées et qu'elles font l'objet d'une indemnité ou sont étayées par des reçus ou autres pièces justificatives.

La Politique régissant les déplacements des sénateurs (entrée en vigueur le 5 juin 2012) fournit un contexte qu'il est bon de répéter ici :

2.1.1 Conformément à la présente politique, les déplacements font partie intégrante des fonctions parlementaires des sénateurs. Les fonctions parlementaires sont généralement exercées à Ottawa et les sénateurs doivent se déplacer afin d'assister aux séances du Sénat et aux réunions de divers comités. Les sénateurs assument également ces fonctions parlementaires dans leur région et, de temps à autre, ils peuvent être appelés à se rendre ailleurs au Canada et dans le monde, au service du Sénat.

2.1.2 De même, conformément à la présente politique, il est reconnu que les fonctions parlementaires exercées par un sénateur peuvent amener celui-ci à se séparer de sa

famille fréquemment et pendant de longues périodes. Dans ce contexte, des déplacements sont prévus dans le cadre de la politique en vue de réunir les familles, ce qui contribue de façon importante à la santé et au bien-être des sénateurs et de leur famille.

2.1.3 Toutefois, la dépense de fonds publics pour les besoins des déplacements constitue une question délicate; il faut donc faire preuve d'un jugement solide au moment de prendre des décisions en la matière. Il faudra prendre des décisions pour engager des dépenses en vue des déplacements en tenant pleinement compte de la nécessité, de la fréquence, du coût et de l'objet de ces déplacements en lien avec l'exercice des fonctions parlementaires d'un sénateur.

4.2.2. Éligibilité des frais de subsistance

Sont indiqués ci-après les diverses exigences en matière de résidence et les documents précisant les déclarations à présenter et les dépenses remboursables.

	Source	Du 1 ^{er} avril 2011 au 4 juin 2012	Du 5 juin au 30 septembre 2012
Résidence			
Région de la capitale nationale (« RCN »)	RAS 4:03 (1) Politique régissant les déplacements des sénateurs	La colline du Parlement et la région qui l'entoure dans un rayon de 100 kilomètres.	La région qui entoure la colline du Parlement dans un rayon de 100 kilomètres.
Résidence principale	Politique régissant les déplacements des sénateurs		« Résidence principale » s'entend d'une résidence désignée par le sénateur comme sa première résidence et qui est située dans la province ou le territoire que représente le sénateur.
Résidence dans la capitale nationale	RAS 1:03 (1-9)	Résidence établie par un sénateur à une distance d'au plus 100 kilomètres de la colline du Parlement et qui n'est pas sa résidence provinciale.	Résidence établie par un sénateur à une distance d'au plus 100 kilomètres de la colline du Parlement et qui n'est pas sa résidence provinciale
Résidence provinciale	RAS 1:03 (1-10)	La résidence d'un sénateur dans la province ou le territoire qu'il a été désigné pour représenter.	La résidence d'un sénateur dans la province ou le territoire qu'il a été désigné pour représenter.
Critères d'éligibilité pour réclamation de frais de subsistance			
Voyage	RAS 4:03 (14) Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.4.1	Le sénateur dont la résidence provinciale est située à plus de 100 kilomètres de la colline du Parlement et qui se trouve dans un rayon de 100 kilomètres de la colline pour s'acquitter de ses fonctions parlementaires, est considéré comme étant en voyage dans la région de la capitale nationale et a donc droit au remboursement de ses frais de subsistance dans la RCN.	Les voyageurs sont considérés comme étant en situation de déplacement lorsqu'ils effectuent un déplacement sénatorial qui les amène à s'éloigner d'au moins 100 km de leur résidence principale. Dans un tel cas, les frais de déplacement sont imputés au système des 64 points de déplacement.
Frais de subsistance dans la RCN	Guide des ressources pour les sénateurs, IV. Déplacements, 2.8	Les sénateurs qui viennent à Ottawa pour s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et dont la résidence principale est située à plus de 100 kilomètres d'Ottawa sont considérés comme étant en voyage dans la région de la	

	Source	Du 1 ^{er} avril 2011 au 4 juin 2012	Du 5 juin au 30 septembre 2012
		capitale nationale et ont donc droit au remboursement de leurs frais de subsistance. Seuls les sénateurs peuvent demander le remboursement des frais de subsistance.	
Admissibilité et déclaration de résidence principale	<p>Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN</p> <p>(disposition analogue dans le Guide des ressources pour les sénateurs, IV. Déplacements, 2.8)</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11.2.1</p>	<p>Pour demander le remboursement des frais de subsistance dans la région de la capitale nationale (région dans un rayon de 100 kilomètres de la colline du Parlement), le sénateur doit fournir au greffier du Sénat une déclaration à jour dans laquelle il désigne une résidence principale dans la province ou le territoire qu'il représente.</p> <p>Les sénateurs qui viennent à Ottawa pour s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et dont la résidence principale est située à plus de 100 kilomètres d'Ottawa sont considérés comme étant en voyage dans la région de la capitale nationale et ont donc droit au remboursement de leurs frais de subsistance. Ces lignes directrices ne s'appliquent qu'aux sénateurs et qu'aux dépenses de ces derniers.</p>	<p>Afin de pouvoir demander le remboursement des frais de subsistance engagés dans la RCN, un sénateur doit présenter une <i>Déclaration de résidences principale et secondaire</i> tous les ans ainsi que toute la documentation requise. Le sénateur est responsable d'informer immédiatement la division des Finances de tout changement aux informations à l'égard des résidences et de modifier sa déclaration en conséquence.</p>

Frais de subsistance remboursables

Frais de subsistance dans la RCN	<p>RAS 4:03 (14-15)</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11</p>	<p>Le sénateur en voyage dans la région de la capitale nationale a le droit de demander, au titre des frais d'hébergement :</p> <p>a) soit le remboursement des frais d'hôtel ou autre logement commercial engagés par lui qui sont étayés par des reçus, jusqu'à concurrence du plafond quotidien fixé par règlement financier;</p> <p>b) soit le remboursement des frais de location d'un logement locatif engagés par lui qui sont étayés par des reçus;</p> <p>c) soit à une indemnité pour tout logement privé qu'il utilise, selon le montant fixé par règlement financier.</p>	<p>Les sénateurs dont la résidence principale se trouve à plus de 100 kilomètres de la RCN sont en situation de déplacement lors de l'exercice de leurs fonctions parlementaires dans la région et se verront rembourser leurs frais de subsistance. Le montant total du remboursement par exercice ne doit pas dépasser le montant maximal établi par le Comité.</p> <p>Étant donné la nature fréquente et relativement longue des visites des sénateurs dans la RCN, les dispositions relatives aux frais de subsistance diffèrent quelque peu de celles prévues dans d'autres situations de déplacement. En outre, les frais de subsistance engagés dans la RCN sont financés à partir d'un budget distinct réservé à cette fin et ne sont donc pas visés par le système de points.</p>
----------------------------------	---	---	--

4.2.3. Dépenses remboursables (kilométrage, hébergement, indemnité quotidienne)

Sont indiquées ci-après les dépenses remboursables pendant la période étudiée.

Kilométrage

Les lignes directrices et la politique régissant les déplacements des sénateurs précisent que le montant remboursable en cas de transport en automobile se calcule au taux de 55 cents par kilomètre, taux demeuré inchangé pendant toute la période visée.

Hébergement et indemnité quotidienne

Sont précisées ci-après les dispositions en matière d'hébergement et les indemnités quotidiennes.

	Source	Du 1 ^{er} avril 2011 au 4 juin 2012	Du 5 juin au 30 septembre 2012
Hébergement commercial dans la RCN	<p>Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11.3</p>	<p>Le sénateur admissible qui est en déplacement dans la RCN peut être remboursé pour les frais d'hébergement à l'hôtel, au motel ou dans un autre établissement commercial dans la RCN jusqu'à concurrence du maximum établi par nuitée (plus taxes) sur présentation de reçus. Le taux figure au chapitre 6:01 du <i>Règlement administratif du Sénat</i> ou à l'annexe A des <i>Lignes directrices régissant les déplacements des sénateurs</i>.</p>	<p>Les frais d'hébergement commercial (hôtel, motel, maison de chambres ou autre auberge commerciale) peuvent être remboursés jusqu'à concurrence du montant maximal par nuitée établi par le Comité.</p>
Logement locatif dans la RCN	<p>Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11.3</p>	<p>Le sénateur qui loue une résidence secondaire dans la RCN peut obtenir le remboursement du loyer en fournissant une copie du bail et une preuve de paiement de ce loyer.</p> <p>Le sénateur doit soumettre le formulaire de la <i>Déclaration de résidences principale et secondaire</i> sur une base annuelle (au début de chaque année financière) afin d'attester :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que le locateur n'est pas un « membre de la famille » selon la définition contenue dans le Règlement administratif du Sénat (chapitre 1:03, section 1); • que le bail de location ne favorise pas ses intérêts personnels ou ceux d'un « membre de la famille »; • que ni lui ni les « membres de la famille » n'ont d'intérêt dans une société de personnes ou une société privée qui est partie au bail de location aux termes duquel la société de personnes ou la société privée reçoit avantage. 	<p>Un sénateur peut louer un logement dans la RCN et se voir rembourser le loyer mensuel sur présentation d'une copie du bail et d'une preuve de paiement. Le sénateur doit attester ce qui suit dans le formulaire de <i>Déclaration de résidences principale et secondaire</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le bailleur n'est pas un « membre de la famille », conformément à la définition qui en est donnée dans le Règlement administratif du Sénat; • le bail ne doit en aucun temps servir les intérêts personnels du sénateur ou de ceux du « membre de sa famille »; • aucun sénateur ni « membre de sa famille » ne doit avoir d'intérêt dans un partenariat ou une entreprise privée dont les intervenants ont signé un bail aux termes duquel ils réalisent des profits. <p>Les sénateurs qui partagent un logement et dont le nom ne figure pas sur le bail doivent présenter, au lieu d'une copie du bail, une explication écrite de l'entente de location de même qu'une preuve de paiement (les copies de chèques ne sont pas acceptées comme preuve de paiement).</p>

	Source	Du 1 ^{er} avril 2011 au 4 juin 2012	Du 5 juin au 30 septembre 2012
Possession d'une résidence secondaire dans la RCN	<p>Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11.3</p>	<p>Le sénateur qui possède une résidence secondaire dans la RCN peut obtenir le remboursement des frais d'hébergement au tarif accordé pour un hébergement privé selon le chapitre 6:01 du <i>Règlement administratif du Sénat</i> ou les <i>Lignes directrices régissant les déplacements des sénateurs</i> pour chaque jour où la résidence est disponible pour l'usage du sénateur et pourvu que pendant cette période, celle-ci ne soit pas louée à une autre personne ou ne fasse pas l'objet d'une réclamation à titre de dépense par un autre sénateur.</p> <p>Le sénateur doit fournir une preuve de propriété avec le formulaire de la <i>Déclaration de résidences principale et secondaire</i> sur une base annuelle (au début de chaque année financière).</p>	<p>Un sénateur qui possède une résidence secondaire dans la RCN peut se voir verser une indemnité pour un logement privé au taux fixé par le Comité pour chaque journée où celui-ci peut être occupé par le sénateur, et à condition que pendant cette période, ce logement ne soit pas loué à une autre personne ou qu'il ne fasse pas l'objet d'une demande de remboursement présentée par un autre sénateur. Un relevé de taxes municipales sert à établir la preuve de propriété d'une résidence secondaire. Le Bureau du légiste examinera et évaluera tout autre document.</p>
Indemnités de repas et faux frais accessoires	<p>Lignes directrices sur les frais de subsistance des sénateurs dans la RCN</p> <p>Politique régissant les déplacements des sénateurs, 2.11.4</p>	<p>Les sénateurs en déplacement à Ottawa pourront se faire rembourser, au taux quotidien établi par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration lequel suit le taux établi par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les indemnités de repas et de faux frais des fonctionnaires en déplacement. Les indemnités de repas et de faux frais figurent au chapitre 6:01 du <i>Règlement administratif du Sénat</i> ou à l'annexe A des <i>Lignes directrices régissant les déplacements des sénateurs</i>.</p> <p>Les indemnités quotidiennes réclamées le jour de l'arrivée à Ottawa et le jour du départ seront imputées au système des 64 points, plutôt qu'au budget des frais de subsistance.</p>	<p>Les frais de repas et les frais accessoires doivent être remboursés selon les indemnités prévues par le Comité pour ces frais.</p> <p>Les sénateurs peuvent demander le remboursement des frais de repas engagés en situation de déplacement, mais ne doivent se faire rembourser que les frais de repas pour lesquels un montant provenant d'une autre source financée par des fonds publics n'avait pas été prévu.</p>

Le montant prévu par jour pour un logement privé dans la RCN au cours de la période visée était au départ de 28 \$, puis a été augmenté à 29,28 \$ le 15 décembre 2011. Le montant prévu par jour pour les repas et les faux frais correspondait au montant approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, soit de 86,35 \$ à 88,60 \$ pour la période visée.

Maximum des frais de subsistance remboursables

Les lignes directrices relatives aux frais de subsistance des sénateurs dans la RCN précisent que le montant maximal pouvant être remboursé s'établit comme suit :

Le montant maximum remboursable au sénateur pour chaque année financière en vertu des présentes lignes directrices s'élève à 20 000 \$. Les dépenses excédant le plafond de ce montant peuvent cependant être portées à la portion du compte de frais divers du budget de dépenses de bureau et de recherche des sénateurs.

Les comptes rendus des décisions du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration confirment qu'il est possible de dépasser le plafond de 20 000 \$ par an et que ce dépassement, à concurrence de 5 000 \$ par an, serait imputé à la portion du compte de frais divers du budget de

recherche et de bureau du sénateur, de telle sorte que le montant remboursable est plafonné à 25 000 \$ par an. La politique régissant les déplacements du 5 juin 2012 établit le maximum remboursable à 22 000 \$ par an à compter du 1^{er} avril 2012. Nous avons supposé que c'était le premier plafond de 20 000 \$ qui s'appliquait à la période étudiée.

4.3. Observations et conclusions sur les documents régissant la résidence et les allocations

- Les sénateurs dont la « résidence principale » se trouve à plus de 100 kilomètres de la RCN qui se rendent dans la région pour exercer leurs fonctions parlementaires ont le droit de se faire rembourser leurs frais de déplacement et de subsistance.
- La terminologie utilisée pour les différentes résidences mentionnées ou discutées dans les lignes directrices et règlements pertinents manque de clarté. Les termes suivants sont utilisés sans être clairement définis : résidence principale, résidence secondaire, résidence dans la RCN, résidence dans la province. En outre, l'expression « résidence déclarée » n'est pas définie.
- Les règlements et lignes directrices applicables pendant la période visée ne comportent aucun critère d'établissement d'une résidence principale. Nous n'avons donc pu évaluer si la résidence principale déclarée par le sénateur Brazeau répond bien aux exigences des règlements et lignes directrices existants.

5. Évaluation du lieu de la résidence principale du sénateur Brazeau

5.1. Déclarations et réclamations du sénateur Brazeau

Le sénateur Brazeau a présenté les déclarations suivantes concernant ses résidences principale et secondaire pendant la période visée.

Tableau 2 : Récapitulatif des déclarations du sénateur Brazeau concernant ses résidences principale et secondaire²

Date des déclarations	Période visée	Résidence principale	Résidence secondaire (dans la RCN)
3 mars 2011	1 ^{er} avril 2011 – 31 mars 2012	Maniwaki, Québec	Aucune résidence secondaire indiquée
11 avril 2011	1 ^{er} avril 2011 – 31 mars 2012	Maniwaki, Québec	Gatineau, Québec (nom du propriétaire et copie du bail fournis)
14 mars 2012	1 ^{er} avril 2012 – 31 mars 2013	Maniwaki, Québec	Gatineau, Québec (nom du propriétaire et copie du bail fournis)

Nous comprenons que le sénateur Brazeau a préparé la déclaration du 11 avril 2011 après avoir signé un bail de 27 mois concernant la propriété de Gatineau le 25 mars 2011, pour la période allant du 28 mars 2011 au 30 juin 2013.

Les demandes suivantes de remboursement de frais de déplacement et d'hébergement et les demandes d'indemnités quotidiennes, concernant des frais de subsistance dans la RCN, ont été présentées au cours de la période visée.

² Pour des raisons de confidentialité, seul l'emplacement de la municipalité, ville ou village est inclus dans le tableau. L'information de localisation détaillée était incluse dans les formulaires de déclaration.

Tableau 3 : Récapitulatif des frais de subsistance du sénateur Brazeau dans la RCN

Catégorie de dépenses	Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 Mar 2012	Du 1 ^{er} avril 2012 au 30 Sep. 2013	Total
Nombre de demandes présentées	29	14	43
Logement privé	21,233 \$	10,500 \$	31,733 \$
Repas et faux frais (indemnité quotidienne)	0 \$	0 \$	0 \$
Kilométrage	1,936 \$	950 \$	2,886 \$
Total	23,169 \$	11,450 \$	34,619 \$

Les frais de déplacement dont le sénateur Brazeau réclame le remboursement représentent des frais liés à une résidence privée dans la RCN (location de la propriété de Gatineau) et au nombre de kilomètres parcourus entre sa résidence principale déclarée de Maniwaki et sa résidence d'Ottawa/Gatineau.

5.2. Détermination de la résidence principale

La seule définition d'une résidence principale dans la documentation que nous avons examinée se trouve dans la Politique régissant les déplacements des sénateurs entrée en vigueur le 5 juin 2012. La voici :

« résidence principale » s'entend d'une résidence désignée par le sénateur comme sa première résidence et qui est située dans la province ou le territoire que représente le sénateur.

Comme nous l'avons déjà dit, le règlement et les lignes directrices qui s'appliquaient pendant la période étudiée ne mentionnent aucun critère permettant de déterminer ce que constitue une résidence principale. Par conséquent, nous n'avons pu établir la qualité de résidence principale du logement déclaré par le sénateur Brazeau à la lumière du règlement et des lignes directrices existants.

Pour justifier de leur résidence principale, les sénateurs ont dû fournir au Comité permanent les renseignements suivants :

1. copie du permis de conduire,
2. copie de la carte d'assurance maladie provinciale,
3. des renseignements pertinents provenant de la déclaration de revenus provinciale fournissant des renseignements fiscaux relevant de la province,
4. une déclaration signée attestant le lieu où le sénateur vote.

Nous avons compris que le Comité permanent a convenu que, si un sénateur répondait à ces quatre « indicateurs », appuyés par des justificatifs des déplacements, il était censé avoir été interrogé et le dossier était classé étant donné qu'il était censé avoir apporté les preuves confirmant sa résidence principale.

5.2.1. « Indicateurs » de résidence principale du sénateur Brazeau

Nous avons examiné les copies des documents fournis par le sénateur Brazeau, décrits ci-après.

Tableau 4 : « Indicateurs » de résidence principale du sénateur Brazeau

Indicateur	Concluant ou non
Permis de conduire	Concluant – adresse à Maniwaki, bien que différente de la résidence principale déclarée
Carte d'assurance maladie	Concluant – mais les cartes d'assurance maladie du Québec ne portent pas d'adresse
Déclaration de revenus	Concluant
Déclaration signée - lieu de vote	Concluant – Maniwaki semble située dans ces deux circonscriptions

Le sénateur Brazeau semble avoir répondu aux quatre critères utilisés par le Comité permanent pour établir la résidence principale des sénateurs.

5.2.2. Déplacements du sénateur Brazeau

En plus de ces « indicateurs », nous avons réuni et analysé des renseignements susceptibles de nous aider à établir le lieu de la résidence principale du sénateur. Nous avons cherché à établir où le sénateur Brazeau résidait pendant la période visée, soit du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012, c'est-à-dire 549 jours.

5.2.2.1 Documents consultés

Registre des présences du Sénat

Le Registre des présences du Sénat fournit la liste des jours de séance du Sénat, et nous a indiqué les journées où le sénateur Brazeau a participé aux travaux du Sénat ou à des engagements publics, ainsi que les jours où le sénateur Brazeau a participé à des réunions de comités sénatoriaux.

Demandes de remboursement de frais de déplacement

Nous avons aussi analysé les demandes de remboursement de frais de déplacement du sénateur Brazeau, car elles fournissent des renseignements sur les jours pour lesquels celui-ci a réclamé des indemnités quotidiennes pour exercer ses fonctions au Sénat. Le sénateur a indiqué que des indemnités quotidiennes n'ont été réclamées que lorsque les travaux du Sénat se déroulaient ailleurs qu'à Ottawa. Au cours de la période visée, le sénateur Brazeau n'a jamais réclamé d'indemnité quotidienne pour participer à des travaux du Sénat se déroulant à Ottawa, ni autrement.

Factures de téléphone cellulaire

Des factures de téléphone cellulaire ont été fournies pour la période visée. Le sénateur Brazeau a confirmé qu'il était la seule personne à avoir utilisé le téléphone pour les appels indiqués dans les documents reçus, à quelques exceptions près. Ces données indiquent le lieu, la date et l'heure des appels effectués ou reçus, ce qui nous renseigne sur l'emplacement du sénateur Brazeau.

Renseignements bancaires

Des renseignements sur deux comptes bancaires ont été fournis. Pour le premier, les relevés ont été fournis pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 14 août 2012, date à laquelle le compte semble avoir été fermé. Les relevés précisent l'emplacement des opérations par carte de débit.

Pour le second compte, les relevés ont été fournis pour la période allant du 13 avril 2012 (date à laquelle le compte semble avoir été ouvert) au 30 septembre 2012. Ils n'indiquent pas l'emplacement précis des opérations par carte de débit, mais nous avons pu établir l'emplacement de la majorité des opérations en fonction de renseignements accessibles à tous (comme le lieu de certains magasins et entreprises).

Le sénateur Brazeau a confirmé que, à quelques exceptions près, il était le seul à avoir utilisé les cartes bancaires visées par les documents reçus.

Relevés de carte de crédit

Le Sénat a fourni des relevés d'opérations de carte de crédit pour la carte institutionnelle Amex que le sénateur Brazeau a utilisée pour des déplacements liés à ses activités au Sénat. Ces documents fournissent des renseignements sur le lieu et la date de certaines opérations, ce qui nous a renseignés sur l'emplacement du sénateur Brazeau.

Nous n'avons reçu aucun autre renseignement sur les cartes de crédit. Les données sur les comptes bancaires analysées faisaient référence à divers paiements de carte de crédit, et le sénateur Brazeau a indiqué que, au cours de la période visée, il n'avait pas d'autres cartes de crédit que celle délivrée par le Sénat.

Chasse et pêche

Le sénateur Brazeau a fourni un rapport de l'*Association Chasse et Pêche de la Désert*, située dans la région de Maniwaki. S'y trouvent les dates et les heures auxquelles il a entré sur le territoire de chasse et de pêche. Il nous a également indiqué qu'il partait souvent chasser ou pêcher pour plusieurs jours dans des secteurs où il ne pouvait utiliser son téléphone cellulaire. Des documents indiquant la présence du sénateur Brazeau sur le territoire de chasse et de pêche appuient les dires de ce dernier, puisqu'aucune opération (bancaire ou téléphonique) n'a été enregistrée pendant un maximum de trois jours.

Renseignements provenant de la salle d'exercice du Sénat

Lors de notre entretien, le sénateur Brazeau a mentionné que la salle d'exercice du Sénat pouvait fournir des renseignements supplémentaires concernant ses travaux liés au Sénat pour la période allant de janvier à mars 2012, époque à laquelle il s'est entraîné en vue d'un match de boxe tenu à des fins caritatives. Le 17 avril 2013, nous avons demandé à l'avocat du sénateur Brazeau de nous autoriser à nous adresser directement à la salle d'exercice pour obtenir les renseignements voulus. Le 25 avril 2013, nous avons reçu un courriel du bureau du sénateur Brazeau indiquant qu'il avait eu accès à la salle d'exercice du Sénat douze jours différents au cours du mois de janvier 2012. En date du présent rapport, nous n'avons pas reçu l'autorisation de nous adresser directement à la salle d'exercice.

Nous n'avons pas mis à jour notre évaluation à la lumière des renseignements fournis. Ces derniers auraient pour effet d'augmenter le nombre de jours indiqués sous « Ottawa – Travaux liés au Sénat » de douze, diminué le nombre de jours indiqués sous « Ottawa – activités non attestées » de onze et abaissé le nombre de jours indiqués sous « lieu inconnu » de un.

5.2.2 Emplacement confirmé, probable ou non confirmé

Pour chacune des 549 journées de la période étudiée, nous avons également établi, en nous appuyant sur les renseignements disponibles, si l'emplacement était confirmé, probable ou non confirmé.

Tableau 5 : Évaluation de l'emplacement

	Nombre de jours
Confirmé	484
Probable	33
Non confirmé	32
Total	549

Emplacement confirmé (484 jours, 88 % du temps)

Nous avons estimé que l'emplacement était confirmé lorsque des renseignements obtenus d'un tiers (appels téléphoniques effectués ou reçus, opérations par carte de débit) indiquaient où se trouvait le sénateur Brazeau cette journée-là.

Emplacement probable (33 jours, 6 % du temps)

Nous avons estimé que l'emplacement du sénateur Brazeau était probable lorsque les renseignements analysés donnaient raisonnablement à penser que le sénateur se trouvait dans un endroit particulier, mais qu'aucune information provenant d'un tiers (appels téléphoniques ou opérations par carte de crédit) n'indiquait où se trouvait le sénateur Brazeau cette journée-là. Il s'agissait notamment :

1. des jours pour lesquels l'emplacement du sénateur Brazeau était confirmée dans la région d'Ottawa/Gatineau la veille ou le jour suivant, mais pour lesquels aucun autre renseignement n'indiquait qu'il se trouvait ailleurs;
2. des jours pour lesquels l'emplacement du sénateur Brazeau était confirmée dans le secteur de Maniwaki la veille ou le jour suivant, mais pour lesquels des renseignements provenant de l'organisme de pêche et de chasse indiquaient qu'il était entré sur le territoire en question.

Emplacement non confirmé (32 jours, 6 % du temps)

Nous avons estimé que l'emplacement du sénateur Brazeau n'était pas confirmé les jours pour lesquels nous ne disposions d'aucun document l'attestant. Nous avons demandé au sénateur Brazeau s'il existait d'autres sources de documents pour établir son emplacement ces jours-là, mais en vain.

En bref, comme l'emplacement du sénateur Brazeau est soit confirmé soit considéré comme probable pour 94 % de la période étudiée, nous sommes confiants que notre analyse fournit une représentation exacte du profil des déplacements et de l'emplacement du sénateur pendant cette période.

5.2.2.3 Récapitulatif de l'emplacement et des déplacements du sénateur Brazeau

En nous appuyant sur les renseignements fournis, nous avons préparé des tableaux illustrant les données sur l'emplacement du sénateur d'avril 2011 à septembre 2012. Ces renseignements nous ont permis d'établir où se trouvait le sénateur Brazeau chaque jour. Cette analyse, présentée à l'annexe 1 du présent rapport et résumée ci-après, représente notre estimation de l'endroit où se trouvait le sénateur Brazeau à la fin de chaque journée.

Tableau 6 : Récapitulatif de l'emplacement du sénateur Brazeau

Emplacement du sénateur Brazeau à la fin de la journée	Nombre de jours	Pourcentage
Ottawa – Travaux liés au Sénat	77 ³	14 %
Ailleurs – Travaux liés au Sénat	9	2 %
Total – Travaux liés au Sénat	86	16 %
Ottawa – Activités non attestées	317	58%
Ottawa – Veille ou lendemain de travaux liés au Sénat	50	9%
Résidence principale déclarée (plus 13 allers-retours dans la journée identifiés)	57	10 %
Ailleurs – Activités non attestées	12	2 %
Lieu inconnu	27	5 %
Total	549	100 %

Nous avons également présenté ci-après la même analyse, mais sur base mensuelle pour chacune des catégories, ce qui fournit des renseignements supplémentaires sur les tendances, les profils et le caractère saisonnier que peuvent avoir les déplacements du sénateur Brazeau.

³ Ne comprend pas les douze jours mentionnés dans un courriel reçu le 25 avril 2013 concernant les dates auxquelles le sénateur Brazeau aurait eu accès à la salle d'exercice du Sénat, comme indiqué au point 5.2.2.1 du présent document sous « Renseignements provenant de la salle d'exercice du Sénat ».

Tableau 7 : Emplacements du sénateur Brazeau selon le mois

Période	Ottawa, travaux liés au Sénat	Ailleurs, travaux liés au Sénat	Ottawa, veille ou lendemain de travaux liés au Sénat	Ottawa, activités non attestées	Résidence principale	Ailleurs, activités non attestées	Lieu inconnu	Total	Résidence principale (aller-retour dans la journée)*
avr 2011	1	0	2	23	0	4	0	30	2
mai 2011	0	1	0	25	1	4	0	31	2
juin 2011	9	0	8	9	2	2	0	30	1
juil 2011	1	2	1	19	6	0	2	31	0
août 2011	1	3	1	13	8	0	5	31	0
sept 2011	3	0	2	21	4	0	0	30	0
oct 2011	7	0	4	17	3	0	0	31	1
nov 2011	10	0	3	10	5	0	2	30	0
déc 2011	7	0	5	19	0	0	0	31	0
janv 2012	1	0	1	22	1	1	5	31	1
févr 2012	8	2	4	13	2	0	0	29	0
mars 2012	10	0	7	14	0	0	0	31	0
avr 2012	6	0	5	16	1	0	2	30	0
mai 2012	10	1	5	8	3	0	4	31	2
juin 2012	0	0	0	25	5	0	0	30	3
juil 2012	0	0	0	18	8	0	5	31	0
août 2012	0	0	0	28	1	1	1	31	0
sept 2012	3	0	2	17	7	0	1	30	1
Total	77	9	50	317	57	12	27	549	13

* Les allers-retours dans la journée n'entrent pas dans les totaux mensuels.

La majorité du temps

Selon notre analyse, le sénateur Brazeau se trouvait à Ottawa 443 jours sur les 549 qui ont constitué la période que nous avons examinée, ce qui représente environ 81 % du temps, à savoir :

- 76 jours (14 %) pour des travaux liés au Sénat, attestés par des documents;
- 50 jours (9 %) soit immédiatement avant ou après des travaux du Sénat;
- 317 jours (58 %) à Ottawa, pour des raisons inconnues.

Le sénateur Brazeau a fait savoir que, lorsqu'il se trouve à Ottawa, il se consacre cinq jours par semaine à des travaux liés au Sénat, que ceux-ci soient attestés par des documents ou pas.

Résidence principale déclarée

Les documents fournis indiquaient que le sénateur Brazeau se trouvait dans sa résidence principale déclarée (à Maniwaki) 57 des 549 jours (soit 10 %) constituant la période visée. Nous avons également établi que le sénateur a fait l'aller-retour entre Ottawa et sa résidence principale déclarée dans la journée, et ce à treize reprises (soit 2 % du temps).

Le sénateur Brazeau a indiqué qu'il se rendait d'habitude dans sa résidence principale déclarée à Maniwaki plusieurs fois par mois et y restait de quelques heures à plusieurs jours. La distance entre Ottawa/Gatineau et Maniwaki étant relativement courte, il se peut que notre analyse n'ait pas identifié de tous les séjours brefs du sénateur Brazeau dans sa résidence principale déclarée. Nous n'avons pas constaté de visites à Maniwaki du sénateur Brazeau en décembre 2011 et en mars 2012. Autrement, notre analyse semble indiquer que le sénateur Brazeau s'est rendu dans sa résidence principale déclarée de manière assez régulière pendant la période analysée, soit au moins un jour et au plus huit jours par mois (incluant les aller-retours dans la même journée).

Autres emplacements

Le sénateur Brazeau a séjourné hors de la région d'Ottawa/Gatineau et de Maniwaki pendant 12 jours, dont 9 qu'il a passés à Montréal.

Lieu inconnu

Nous n'avons pu établir où se trouvait le sénateur Brazeau pour 27 des jours de la période. Nous lui avons demandé des renseignements supplémentaires pour confirmer ses allées et venues, mais il n'a pas été en mesure de nous les fournir pour ces jours particuliers.

6. Évaluation des réclamations du sénateur Brazeau concernant ses déplacements

6.1. Nature des demandes de remboursement portant sur des déplacements entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau

La majorité des déplacements pour lesquels le sénateur Brazeau demande un remboursement sont des allers-retours entre Maniwaki et Ottawa. Ces réclamations ne portent que sur le kilométrage et ne contiennent aucune demande d'indemnité quotidienne pour les repas et les faux frais.

Les réclamations portent une seule date de déplacement entre la résidence principale déclarée du sénateur à Maniwaki et Ottawa/Gatineau. Selon notre examen, il est arrivé que le déplacement ait eu lieu la veille ou le lendemain de la date indiquée. La période peut également varier entre un aller-retour au cours de la même journée à un séjour de plusieurs nuits dans la résidence principale déclarée.

En outre, le sénateur Brazeau n'a pas demandé de remboursement pour tous ses déplacements entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau. Par exemple, la demande T64-21928 concerne un déplacement d'Ottawa à Maniwaki le 13 avril 2012. Les opérations appuyant ce déplacement confirment que le sénateur se trouvait à Maniwaki le 14 avril 2012. La demande suivante, la T64-21932, concerne un déplacement de Maniwaki à Ottawa le 23 avril 2012. Les opérations appuyant ce déplacement confirment que le sénateur se trouvait dans la région de Maniwaki le 23 avril 2012. Des documents attestent que le sénateur Brazeau se trouvait dans la région d'Ottawa/Gatineau entre le 15 et le 21 avril 2012, ce qui confirme ses dires, à savoir qu'il se déplace entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau sans forcément demander le remboursement de ses frais de déplacement au Sénat. En tout, nous avons identifié 25 déplacements entre Maniwaki et Ottawa/Gatineau sans demande de remboursement soumise au Sénat.

6.2. Fréquence des déplacements

Nous avons cherché à établir si les déplacements du sénateur Brazeau entre sa résidence principale déclarée et Ottawa/Gatineau pour lesquels il a présenté une demande de remboursement se sont produits ou ont pu se produire. Notre évaluation est récapitulée ci-après :

Tableau 8 : Évaluation de la probabilité des déplacements

	N ^{bre} de déplacements
Déplacements dans la région de Maniwaki confirmés	11
Déplacements non confirmés, sans opération la veille	8
Déplacements non confirmés – Autres	9
Total	28

Déplacements et confirmation de l'emplacement dans la région de Maniwaki

Nous avons confirmé que le sénateur Brazeau se trouvait dans la région de Maniwaki pour 11 des 28 déplacements entre Ottawa/Gatineau et Maniwaki pour lesquels il a présenté une demande de remboursement.

Déplacements non confirmés

Nous n'avons pas été en mesure de confirmer que le sénateur Brazeau se trouvait dans le secteur de Maniwaki pendant 17 des 28 déplacements pour lesquelles il demande un remboursement de frais de déplacement entre Ottawa/Gatineau et Maniwaki.

Sur ces 17 déplacements, huit ont été mentionnés comme ayant eu lieu un lundi alors que la veille, soit le dimanche, le sénateur Brazeau n'avait fait aucune opération bancaire ni ne s'était servi de son téléphone. Étant donné la distance relativement courte entre Ottawa/Gatineau et Maniwaki, il est possible que le sénateur se soit rendu à Maniwaki sans avoir à acheter d'essence, d'épicerie ou d'autres articles ni n'ait utilisé son téléphone cellulaire. Pour ces huit déplacements, rien n'indique que le sénateur se trouvait à un endroit qui éliminerait véritablement toute possibilité qu'il se soit rendu à Maniwaki.

Pour les neuf derniers déplacements, nous avons relevé aucune opération (bancaires ou téléphoniques) indiquant que le sénateur Brazeau se trouvait dans la région de Maniwaki. Une fois encore, compte tenu de la courte distance entre les deux villes, il est possible que le sénateur se soit rendu à Maniwaki (y compris pour la journée) sans faire d'achats ni utiliser son téléphone cellulaire. Pour ces neuf déplacements, rien n'indique que le sénateur se trouvait à un endroit qui éliminerait véritablement toute possibilité qu'il se soit rendu à Maniwaki.

Conclusion

Pour récapituler, nous avons établi que tous les déplacements entre Ottawa/Gatineau et Maniwaki pour lesquels le sénateur Brazeau demandait à se faire rembourser ses frais se sont produits ou ont pu se produire.

6.3. Demandes que le Comité permanent doit interpréter et dont il doit déterminer le bien-fondé

Nous avons identifié une période où le sénateur Brazeau a présenté des demandes consécutives de remboursement de frais de déplacements entre sa résidence principale et Ottawa (aller-retour), mais pour lesquelles nous ne disposons d'aucun document attestant de travaux liés au Sénat lorsque le sénateur Brazeau se retrouve à Ottawa.

La politique prévoit le remboursement des déplacements (aller-retour) qu'effectuent les sénateurs entre leur résidence principale et la RCN pour assister aux travaux du Sénat. Or, le sénateur Brazeau s'est fait rembourser des frais de déplacement entre Ottawa et sa résidence principale déclarée (aller-retour) sans travaux attestés liés au Sénat.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le sénateur Brazeau a déclaré que, lorsqu'il se trouve à Ottawa, il se consacre à des travaux liés au Sénat, qu'ils soient attestés ou non, cinq jours par semaine. Malgré l'explication du sénateur sur les travaux liés au Sénat non attestés, nous avons estimé que les demandes de remboursement suivantes étaient sujettes à interprétation et que le sous-comité devait en déterminer le bien-fondé en raison de l'absence de documents attestant les travaux du Sénat.

Demandes T64-15839 et T64-15841 : 144,97 \$

Demande T64-15839 portant sur un déplacement de Maniwaki à Ottawa pour « se consacrer à des travaux liés au Sénat et à des questions administratives » [traduction], pour la somme de 72,48 \$ (133 km au taux de 0,545 \$ le km).

Demande T64-15841 portant sur un déplacement d'Ottawa à Maniwaki « après avoir effectué des travaux administratifs concernant le Sénat » [traduction], pour la somme de 72,49 \$ (133 km à raison de 0,545 \$ le km).

Annexe 1 – Récapitulatif - Emplacements du sénateur Brazeau

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-avr-11	ven							
02-avr-11	sam							
03-avr-11	dim							
04-avr-11	lun							
05-avr-11	mar							
06-avr-11	mer							
07-avr-11	jeu							
08-avr-11	ven							
09-avr-11	sam							
10-avr-11	dim							
11-avr-11	lun							
12-avr-11	mar							
13-avr-11	mer							
14-avr-11	jeu							
15-avr-11	ven							
16-avr-11	sam							
17-avr-11	dim							
18-avr-11	lun							
19-avr-11	mar							
20-avr-11	mer							
21-avr-11	jeu							
22-avr-11	ven							
23-avr-11	sam							
24-avr-11	dim							
25-avr-11	lun							
26-avr-11	mar							
27-avr-11	mer							
28-avr-11	jeu							
29-avr-11	ven							
30-avr-11	sam							
		1	25	0	2	0	4	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-mai-11	dim							
02-mai-11	lun							
03-mai-11	mar							
04-mai-11	mer							
05-mai-11	jeu							
06-mai-11	ven							
07-mai-11	sam							
08-mai-11	dim							
09-mai-11	lun							
10-mai-11	mar							
11-mai-11	mer							
12-mai-11	jeu							
13-mai-11	ven							
14-mai-11	sam							
15-mai-11	dim							
16-mai-11	lun							
17-mai-11	mar							
18-mai-11	mer							
19-mai-11	jeu							
20-mai-11	ven							
21-mai-11	sam							
22-mai-11	dim							
23-mai-11	lun							
24-mai-11	mar							
25-mai-11	mer							
26-mai-11	jeu							
27-mai-11	ven							
28-mai-11	sam							
29-mai-11	dim							
30-mai-11	lun							
31-mai-11	mar							

0	25	1	2	1	4	0
---	----	---	---	---	---	---

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-juin-11	mer		Confirmé					
02-juin-11	jeu	Confirmé						
03-juin-11	ven			Confirmé				
04-juin-11	sam			Confirmé				
05-juin-11	dim		Confirmé					
06-juin-11	lun		Confirmé					
07-juin-11	mar		Confirmé					
08-juin-11	mer	Confirmé						
09-juin-11	jeu	Confirmé						
10-juin-11	ven		Confirmé					
11-juin-11	sam		Probable					
12-juin-11	dim		Confirmé					
13-juin-11	lun						Confirmé	
14-juin-11	mar						Confirmé	
15-juin-11	mer	Confirmé						
16-juin-11	jeu	Confirmé						
17-juin-11	ven		Confirmé		Confirmé			
18-juin-11	sam		Confirmé					
19-juin-11	dim		Confirmé					
20-juin-11	lun		Confirmé					
21-juin-11	mar	Confirmé						
22-juin-11	mer	Confirmé						
23-juin-11	jeu	Confirmé						
24-juin-11	ven		Confirmé					
25-juin-11	sam		Confirmé					
26-juin-11	dim	Confirmé						
27-juin-11	lun		Confirmé					
28-juin-11	mar		Confirmé					
29-juin-11	mer		Confirmé					
30-juin-11	jeu		Confirmé					
		9	17	2	1	0	2	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-juil-11	ven		Confirmé					
02-juil-11	sam		Confirmé					
03-juil-11	dim		Probable					
04-juil-11	lun		Confirmé					
05-juil-11	mar		Confirmé					
06-juil-11	mer					Confirmé		
07-juil-11	jeu					Confirmé		
08-juil-11	ven	Confirmé						
09-juil-11	sam		Confirmé					
10-juil-11	dim		Confirmé					
11-juil-11	lun		Confirmé					
12-juil-11	mar		Confirmé					
13-juil-11	mer		Confirmé					
14-juil-11	jeu		Confirmé					
15-juil-11	ven		Confirmé					
16-juil-11	sam			Confirmé				
17-juil-11	dim			Confirmé				
18-juil-11	lun			Confirmé				
19-juil-11	mar		Confirmé					
20-juil-11	mer		Confirmé					
21-juil-11	jeu		Confirmé					
22-juil-11	ven		Confirmé					
23-juil-11	sam							Non confirmé
24-juil-11	dim							Non confirmé
25-juil-11	lun		Confirmé					
26-juil-11	mar		Confirmé					
27-juil-11	mer		Confirmé					
28-juil-11	jeu		Confirmé					
29-juil-11	ven			Confirmé				
30-juil-11	sam			Probable				
31-juil-11	dim			Probable				
		1	20	6	0	2	0	2

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-août-11	lun			Confirmé				
02-août-11	mar		Confirmé					
03-août-11	mer			Confirmé				
04-août-11	jeu			Probable				
05-août-11	ven			Confirmé				
06-août-11	sam		Confirmé					
07-août-11	dim							Non confirmé
08-août-11	lun							Non confirmé
09-août-11	mar		Confirmé					
10-août-11	mer							Non confirmé
11-août-11	jeu							Non confirmé
12-août-11	ven							Non confirmé
13-août-11	sam		Confirmé					
14-août-11	dim		Probable					
15-août-11	lun		Confirmé					
16-août-11	mar		Confirmé					
17-août-11	mer		Confirmé					
18-août-11	jeu		Confirmé					
19-août-11	ven			Confirmé				
20-août-11	sam			Probable				
21-août-11	dim			Probable				
22-août-11	lun			Confirmé				
23-août-11	mar		Confirmé					
24-août-11	mer		Confirmé					
25-août-11	jeu		Confirmé					
26-août-11	ven					Confirmé		
27-août-11	sam					Confirmé		
28-août-11	dim							
29-août-11	lun	Confirmé						
30-août-11	mar		Confirmé					
31-août-11	mer		Confirmé					
		1	14	8	0	3	0	5

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-sept-11	jeu		Confirmé					
02-sept-11	ven		Confirmé					
03-sept-11	sam		Confirmé					
04-sept-11	dim		Probable					
05-sept-11	lun		Confirmé					
06-sept-11	mar		Confirmé					
07-sept-11	mer		Confirmé					
08-sept-11	jeu		Confirmé					
09-sept-11	ven		Confirmé					
10-sept-11	sam			Confirmé				
11-sept-11	dim		Confirmé					
12-sept-11	lun		Confirmé					
13-sept-11	mar		Confirmé					
14-sept-11	mer		Confirmé					
15-sept-11	jeu		Confirmé					
16-sept-11	ven		Confirmé					
17-sept-11	sam		Confirmé					
18-sept-11	dim		Confirmé					
19-sept-11	lun		Confirmé					
20-sept-11	mar		Confirmé					
21-sept-11	mer		Confirmé					
22-sept-11	jeu		Confirmé					
23-sept-11	ven			Confirmé				
24-sept-11	sam			Probable				
25-sept-11	dim			Confirmé				
26-sept-11	lun		Confirmé					
27-sept-11	mar	Confirmé						
28-sept-11	mer	Confirmé						
29-sept-11	jeu	Confirmé						
30-sept-11	ven		Confirmé					
		3	23	4	0	0	0	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-oct-11	sam		Confirmé					
02-oct-11	dim		Confirmé					
03-oct-11	lun	Confirmé						
04-oct-11	mar	Confirmé						
05-oct-11	mer		Confirmé					
06-oct-11	jeu		Confirmé					
07-oct-11	ven		Confirmé					
08-oct-11	sam		Confirmé					
09-oct-11	dim		Confirmé					
10-oct-11	lun		Confirmé					
11-oct-11	mar		Confirmé					
12-oct-11	mer		Confirmé					
13-oct-11	jeu		Confirmé		Confirmé			
14-oct-11	ven		Confirmé					
15-oct-11	sam		Confirmé					
16-oct-11	dim		Confirmé					
17-oct-11	lun		Confirmé					
18-oct-11	mar	Confirmé						
19-oct-11	mer	Confirmé						
20-oct-11	jeu	Confirmé						
21-oct-11	ven			Confirmé				
22-oct-11	sam			Probable				
23-oct-11	dim			Confirmé				
24-oct-11	lun	Confirmé						
25-oct-11	mar	Confirmé						
26-oct-11	mer		Confirmé					
27-oct-11	jeu		Confirmé					
28-oct-11	ven		Confirmé					
29-oct-11	sam		Probable					
30-oct-11	dim		Confirmé					
31-oct-11	lun		Confirmé					
		7	21	3	1	0	0	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-nov-11	mar		Confirmé					
02-nov-11	mer		Confirmé					
03-nov-11	jeu			Confirmé				
04-nov-11	ven			Non confirmé				
05-nov-11	sam			Non confirmé				
06-nov-11	dim			Non confirmé				
07-nov-11	lun		Confirmé					
08-nov-11	mar		Confirmé					
09-nov-11	mer		Confirmé					
10-nov-11	jeu		Confirmé					
11-nov-11	ven		Confirmé					
12-nov-11	sam		Confirmé					
13-nov-11	dim							Non confirmé
14-nov-11	lun							Non confirmé
15-nov-11	mar	Confirmé						
16-nov-11	mer	Confirmé						
17-nov-11	jeu	Confirmé						
18-nov-11	ven			Confirmé				
19-nov-11	sam		Confirmé					
20-nov-11	dim		Confirmé					
21-nov-11	lun	Confirmé						
22-nov-11	mar	Confirmé						
23-nov-11	mer	Confirmé						
24-nov-11	jeu	Confirmé						
25-nov-11	ven		Confirmé					
26-nov-11	sam		Confirmé					
27-nov-11	dim		Probable					
28-nov-11	lun	Confirmé						
29-nov-11	mar	Confirmé						
30-nov-11	mer	Confirmé						
		10	13	5	0	0	0	2

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-déc-11	jeu							
02-déc-11	ven							
03-déc-11	sam							
04-déc-11	dim							
05-déc-11	lun							
06-déc-11	mar							
07-déc-11	mer							
08-déc-11	jeu							
09-déc-11	ven							
10-déc-11	sam							
11-déc-11	dim							
12-déc-11	lun							
13-déc-11	mar							
14-déc-11	mer							
15-déc-11	jeu							
16-déc-11	ven							
17-déc-11	sam							
18-déc-11	dim							
19-déc-11	lun							
20-déc-11	mar							
21-déc-11	mer							
22-déc-11	jeu							
23-déc-11	ven							
24-déc-11	sam							
25-déc-11	dim							
26-déc-11	lun							
27-déc-11	mar							
28-déc-11	mer							
29-déc-11	jeu							
30-déc-11	ven							
31-déc-11	sam							
		7	24	0	0	0	0	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-janv-12	dim							Non confirmé
02-janv-12	lun							Non confirmé
03-janv-12	mar						Confirmé	
04-janv-12	mer			Confirmé				
05-janv-12	jeu		Confirmé					
06-janv-12	ven		Confirmé					
07-janv-12	sam		Confirmé					
08-janv-12	dim		Probable					
09-janv-12	lun		Confirmé					
10-janv-12	mar		Confirmé					
11-janv-12	mer		Confirmé					
12-janv-12	jeu		Confirmé					
13-janv-12	ven		Confirmé					
14-janv-12	sam		Confirmé					
15-janv-12	dim		Probable					
16-janv-12	lun		Confirmé					
17-janv-12	mar				Probable			
18-janv-12	mer		Confirmé					
19-janv-12	jeu		Confirmé					
20-janv-12	ven		Confirmé					
21-janv-12	sam		Probable					
22-janv-12	dim		Confirmé					
23-janv-12	lun		Confirmé					
24-janv-12	mar		Confirmé					
25-janv-12	mer		Confirmé					
26-janv-12	jeu		Confirmé					
27-janv-12	ven							Non confirmé
28-janv-12	sam							Non confirmé
29-janv-12	dim							Non confirmé
30-janv-12	lun		Confirmé					
31-janv-12	mar	Confirmé						
		1	23	1	1	0	1	5

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-févr-12	mer	Confirmé						
02-févr-12	jeu	Confirmé						
03-févr-12	ven		Confirmé					
04-févr-12	sam		Confirmé					
05-févr-12	dim			Non confirmé				
06-févr-12	lun		Confirmé					
07-févr-12	mar		Confirmé					
08-févr-12	mer		Confirmé					
09-févr-12	jeu		Confirmé					
10-févr-12	ven		Confirmé					
11-févr-12	sam		Confirmé					
12-févr-12	dim			Non confirmé				
13-févr-12	lun	Confirmé						
14-févr-12	mar	Confirmé						
15-févr-12	mer	Confirmé						
16-févr-12	jeu	Confirmé						
17-févr-12	ven		Confirmé					
18-févr-12	sam		Confirmé					
19-févr-12	dim		Confirmé					
20-févr-12	lun		Confirmé					
21-févr-12	mar		Confirmé					
22-févr-12	mer		Confirmé					
23-févr-12	jeu		Confirmé					
24-févr-12	ven					Confirmé		
25-févr-12	sam					Confirmé		
26-févr-12	dim	Confirmé						
27-févr-12	lun		Confirmé					
28-févr-12	mar	Confirmé						
29-févr-12	mer		Confirmé					
		8	17	2	0	2	0	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-mars-12	jeu	Confirmé						
02-mars-12	ven		Confirmé					
03-mars-12	sam		Confirmé					
04-mars-12	dim		Probable					
05-mars-12	lun	Confirmé						
06-mars-12	mar	Confirmé						
07-mars-12	mer		Confirmé					
08-mars-12	jeu		Confirmé					
09-mars-12	ven		Confirmé					
10-mars-12	sam		Confirmé					
11-mars-12	dim		Probable					
12-mars-12	lun	Confirmé						
13-mars-12	mar	Confirmé						
14-mars-12	mer	Confirmé						
15-mars-12	jeu	Confirmé						
16-mars-12	ven		Confirmé					
17-mars-12	sam		Confirmé					
18-mars-12	dim		Confirmé					
19-mars-12	lun		Confirmé					
20-mars-12	mar		Confirmé					
21-mars-12	mer		Confirmé					
22-mars-12	jeu		Confirmé					
23-mars-12	ven		Confirmé					
24-mars-12	sam		Confirmé					
25-mars-12	dim		Confirmé					
26-mars-12	lun		Confirmé					
27-mars-12	mar	Confirmé						
28-mars-12	mer	Confirmé						
29-mars-12	jeu	Confirmé						
30-mars-12	ven		Confirmé					
31-mars-12	sam		Confirmé					
		10	21	0	0	0	0	0

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-avr-12	dim		Confirmé					
02-avr-12	lun	Confirmé						
03-avr-12	mar	Confirmé						
04-avr-12	mer	Confirmé						
05-avr-12	jeu		Confirmé					
06-avr-12	ven		Probable					
07-avr-12	sam		Confirmé					
08-avr-12	dim							Non confirmé
09-avr-12	lun							Non confirmé
10-avr-12	mar		Confirmé					
11-avr-12	mer		Confirmé					
12-avr-12	jeu		Confirmé					
13-avr-12	ven			Confirmé				
14-avr-12	sam		Confirmé					
15-avr-12	dim		Confirmé					
16-avr-12	lun		Confirmé					
17-avr-12	mar		Confirmé					
18-avr-12	mer		Confirmé					
19-avr-12	jeu		Probable					
20-avr-12	ven		Confirmé					
21-avr-12	sam		Confirmé					
21-avr-12	sam		Probable					
23-avr-12	lun		Confirmé					
24-avr-12	mar	Confirmé						
25-avr-12	mer	Confirmé						
26-avr-12	jeu	Confirmé						
27-avr-12	ven		Confirmé					
28-avr-12	sam		Probable					
29-avr-12	dim		Confirmé					
30-avr-12	lun		Confirmé					
		6	21	1	0	0	0	2

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-mai-12	mar	■						
02-mai-12	mer		■					
03-mai-12	jeu	■						
04-mai-12	ven		■					
05-mai-12	sam							■
06-mai-12	dim							■
07-mai-12	lun	■						
08-mai-12	mar	■						
09-mai-12	mer	■						
10-mai-12	jeu	■						
11-mai-12	ven		■					
12-mai-12	sam			■				
13-mai-12	dim		■					
14-mai-12	lun	■			■			
15-mai-12	mar	■						
16-mai-12	mer	■						
17-mai-12	jeu	■						
18-mai-12	ven		■					
19-mai-12	sam		■					
20-mai-12	dim							■
21-mai-12	lun							■
22-mai-12	mar					■		
23-mai-12	mer		■					
24-mai-12	jeu		■					
25-mai-12	ven		■					
26-mai-12	sam			■				
27-mai-12	dim		■					
28-mai-12	lun		■					
29-mai-12	mar		■		■			
30-mai-12	mer		■					
31-mai-12	jeu		■					

10	13	3	2	1	0	4
----	----	---	---	---	---	---

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
------	------	--	--	----------------------	---	----------------------------------	------------------------------------	--------------



Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-juil-12	dim				Probable			
02-juil-12	lun				Confirmé			
03-juil-12	mar				Confirmé			
04-juil-12	mer				Confirmé			
05-juil-12	jeu		Confirmé					
06-juil-12	ven		Confirmé					
07-juil-12	sam		Confirmé					
08-juil-12	dim		Confirmé					
09-juil-12	lun		Confirmé					
10-juil-12	mar		Confirmé					
11-juil-12	mer		Confirmé					
12-juil-12	jeu		Confirmé					
13-juil-12	ven		Confirmé					
14-juil-12	sam							Non confirmé
15-juil-12	dim							Non confirmé
16-juil-12	lun		Confirmé					
17-juil-12	mar		Confirmé					
18-juil-12	mer				Confirmé			
19-juil-12	jeu				Confirmé			
20-juil-12	ven				Confirmé			
21-juil-12	sam		Confirmé					
22-juil-12	dim		Confirmé					
23-juil-12	lun		Confirmé					
24-juil-12	mar		Confirmé					
25-juil-12	mer		Confirmé					
26-juil-12	jeu		Confirmé					
27-juil-12	ven		Confirmé					
28-juil-12	sam				Confirmé			
29-juil-12	dim							Non confirmé
30-juil-12	lun							Non confirmé
31-juil-12	mar							Non confirmé

0	18	8	0	0	0	5
---	----	---	---	---	---	---

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
------	------	--	--	----------------------	---	----------------------------------	------------------------------------	--------------

01-août-12	mer							
02-août-12	jeu							
03-août-12	ven							
04-août-12	sam							
05-août-12	dim							
06-août-12	lun							
07-août-12	mar							
08-août-12	mer							
09-août-12	jeu							
10-août-12	ven							
11-août-12	sam							
12-août-12	dim							
13-août-12	lun							
14-août-12	mar							
15-août-12	mer							
16-août-12	jeu							
17-août-12	ven							
18-août-12	sam							
19-août-12	dim							
20-août-12	lun							
21-août-12	mar							
22-août-12	mer							
23-août-12	jeu							
24-août-12	ven							
25-août-12	sam							
26-août-12	dim							
27-août-12	lun							
28-août-12	mar							
29-août-12	mer							
30-août-12	jeu							
31-août-12	ven							

0	28	1	0	0	1	1
---	----	---	---	---	---	---

Le Sénat du Canada

Emplacement du sénateur Patrick Brazeau

Récapitulatif pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2012

Confirmé
Probable
Non confirmé

Date	Jour	Ottawa - Travaux liés au Sénat (y compris indemnité quotidienne)	Ottawa/ Gatineau - Activités non attestées	Résidence principale	Résidence principale - Aller-retour dans la journée	Ailleurs - Travaux liés au Sénat	Ailleurs - Activités non attestées	Lieu inconnu
01-sept-12	sam							
02-sept-12	dim							
03-sept-12	lun							
04-sept-12	mar							
05-sept-12	mer							
06-sept-12	jeu							
07-sept-12	ven							
08-sept-12	sam							
09-sept-12	dim							
10-sept-12	lun							
11-sept-12	mar							
12-sept-12	mer							
13-sept-12	jeu							
14-sept-12	ven							
15-sept-12	sam							
16-sept-12	dim							
17-sept-12	lun							
18-sept-12	mar							
19-sept-12	mer							
20-sept-12	jeu							
21-sept-12	ven							
22-sept-12	sam							
23-sept-12	dim							
24-sept-12	lun							
25-sept-12	mar							
26-sept-12	mer							
27-sept-12	jeu							
28-sept-12	ven							
29-sept-12	sam							
30-sept-12	dim							
		3	19	7	1	0	0	1
Total - Toute la période		77	367	57	13	9	12	27

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte LLP et ses sociétés affiliées.